

# Programme expérimental d'enseignement moral et civique de la classe de cinquième adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Le programme fait apparaître en couleur des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les contenus d'enseignement.

## Préambule

Le programme d'enseignement moral et civique répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Il les aide à élaborer une idée du bien public qui transcende les intérêts particuliers. Il structure leur parcours civique<sup>1</sup> et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage de futur citoyen.

Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. Le programme assure une connaissance du cadre institutionnel de la République française et de l'Union européenne. Il participe pleinement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi qu'à l'éducation au développement durable (EDD). Il met en avant la dimension humaine des relations sociales, politiques, économiques et culturelles, en contribuant à développer la capacité d'empathie des élèves. Enfin, il développe et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il propose des démarches et situations d'apprentissage possibles en indiquant des sources et des ressources dans lesquelles puiser, ainsi que des dispositifs existants auxquels il peut s'articuler. Le programme d'enseignement moral et civique a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques.

L'ambition du programme est d'ouvrir l'enseignement moral et civique sur le monde extérieur, tantôt saisi dans sa proximité, en l'inscrivant dans une logique de territoire (l'école ou la commune), tantôt appréhendé dans sa globalité (la Nation, l'Europe et le monde, la planète Terre), sans omettre les enjeux de l'univers numérique dans lequel nous sommes de plus en plus engagés.

## Les valeurs et les principes de la République

Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les valeurs et les principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen, contribuent à l'égalité de toutes et de tous, promeuvent les liens de civilité structurant une société proprement démocratique et permettent le débat d'idées. Les transmettre et les faire partager sont au cœur de l'œuvre d'intégration républicaine. Ces valeurs et ces principes relient également la France à la société des autres nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus de toutes les discriminations et la solidarité. L'enseignement moral et civique porte sur ces valeurs et ces principes, qui constituent un bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République.

## La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours civique

L'enseignement moral et civique transmet les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux du parcours civique de l'élève. Ce parcours engage l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, mais aussi la vie de l'établissement, dont les actions peuvent être menées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres ministères, des organismes publics ou des associations. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes auxquelles il

---

<sup>1</sup> Par le vote de la délibération 106 le 15 janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a institué un parcours civique pour tous les élèves calédoniens. Le Préambule de la délibération précise que l'École calédonienne « encourage en son sein la pratique de la citoyenneté, afin d'initier les enfants aux débats démocratiques et de les inciter à s'engager au service du bien commun. Elle se propose en conséquence de former tous les jeunes pour les aider à devenir des citoyens responsables et épanouis tant sur le plan personnel, professionnel que civique et social, notamment à travers la mise en œuvre d'un parcours civique qui s'appuie sur les ressources offertes par l'École. Cette ambition se traduit par la reconnaissance de droits concrets au bénéfice des élèves leur permettant l'exercice de la citoyenneté dans les établissements, mais également, par réciprocité, par une obligation de respect des personnes et des biens. »

contribue : éducation aux médias et à l'information, au développement durable, à la défense, au droit, aux compétences économiques, budgétaires et financières, à la vie affective, relationnelle et sexuelle et, enfin, aux arts et à la culture.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'enseignement moral et civique. Le parcours civique, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements et dans la vie de l'école ou de l'établissement. Il vise à l'investissement des élèves dans les structures de la vie scolaire et, plus généralement, de la vie économique et sociale, de la politique et en somme de la démocratie : réalisation de projets dans le cadre de l'établissement, commémorations, engagement au sein d'institutions et d'associations ou pour la Nation (service civique, service national universel).

L'enseignement moral et civique contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, dont il est une pièce cardinale. Il constitue un foyer d'initiatives où sont explicitées et déployées les multiples dimensions d'une citoyenneté active, républicaine et démocratique.

### La citoyenneté républicaine

La République française est une démocratie. Elle s'inscrit à la fois dans une histoire nationale et dans la communauté des nations démocratiques. Elle se fonde sur le patrimoine de la Nation française et permet l'actualisation de ses valeurs et de ses principes pour répondre aux évolutions de la société.

La citoyenneté repose sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à une communauté politique, qui est fermement adossée aux valeurs et aux principes de la République. Cette conception de la citoyenneté souligne l'importance de la loi et du droit tout en promouvant une éthique et une culture du débat et de la pluralité des opinions caractéristiques de l'espace démocratique.

Placé au cœur de la vie de l'établissement, le développement d'une citoyenneté républicaine irrigue l'ensemble des enseignements. Elle inspire les actions qui mettent les élèves au contact de la société, en particulier celles qui concernent l'éducation au développement durable et la prise de conscience écologique, qui ont vocation à susciter un engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

### Construire une culture de la démocratie

Pour construire une culture de la démocratie, l'enseignement moral et civique vise à développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. La construction de ces compétences s'opère à travers quatre grandes dimensions<sup>2</sup> :

- les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir
  - liberté, égalité, fraternité et laïcité
  - solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations
  - respect de la dignité humaine
  - État de droit
- les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique
  - citoyenneté et institutions nationales, européennes et néo-calédoniennes
  - règle et droit
  - défense, sécurité et résilience nationale
  - développement durable et transition écologique
  - information et médias
- les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique
  - respect d'autrui et acceptation des différences
  - respect de soi, maîtrise de soi
  - prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
  - esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité
  - engagement et sens des responsabilités
  - équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
- les aptitudes que cet enseignement cherche à développer
  - écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique
  - capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie
  - apprentissage autonome
  - implication dans un projet collectif et coopération
  - participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

Ces quatre dimensions fixent un cadre au travail des élèves en enseignement moral et civique. Elles permettent de nourrir la réflexion didactique et pédagogique du professeur d'histoire-géographie au collège et du professeur de lycée responsable de cet enseignement en visant l'acquisition progressive des compétences civiques et citoyennes.

---

<sup>2</sup> Ces dimensions sont issues du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

L'enseignement moral et civique étant au cœur du parcours civique, les quatre dimensions fournissent également un cadre à l'ensemble des actions conduites pour l'éducation à la citoyenneté.

Sans s'y résumer ni s'y substituer, la construction d'une culture de la démocratie participe au développement des compétences psychosociales des élèves, pour mieux prévenir notamment les situations de harcèlement et favoriser la coopération entre les élèves.

### Progressivité

L'explicitation des objectifs et des contenus de l'enseignement moral et civique est annualisée afin de garantir la progressivité de la formation des élèves. En tenant compte de leur âge, les contenus d'enseignement qui leur sont proposés sont investis de manières diverses :

- en s'inscrivant dans une perspective d'approfondissement et une logique spiralaire, afin de susciter une authentique compréhension des piliers éthiques et politiques de notre République démocratique. Ses institutions, par exemple, ne sont pas abordées avec le même niveau de détail aux cycles 3 et 4 ;
- en accordant une place accrue aux questions vives de la société contemporaine, discutées en ouvrant tout l'éventail possible des opinions prévalentes et en s'appuyant sur la pratique du débat réglé, au fur et à mesure que les élèves approchent de la majorité ;
- en opérant progressivement un élargissement optimal de l'horizon intellectuel et citoyen de l'élève, qu'il concerne ses relations avec ses pairs ou la compréhension des grands enjeux de la société civile et des questions politiques dans un monde aux espaces et aux sociétés interdépendants.

La progressivité de l'enseignement moral et civique permet de dérouler de manière régulière et continue les notions ou les thématiques principales auxquelles il est adossé en évitant d'en concentrer l'étude sur une seule année du programme. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) sont distribués de façon diversement approfondie tout au long de la scolarité des élèves.

### Méthodes

L'enseignement moral et civique se déploie, dans la mesure du possible, à partir de l'examen de situations réelles (qui peuvent être issues de l'expérience des élèves eux-mêmes), d'analyses savantes (tirées de ressources scientifiques, historiques ou politiques) ou de descriptions imaginaires (puisées dans la littérature ou dans les arts, par exemple). Il contribue au développement des compétences orales à travers, notamment, la pratique de l'argumentation. Le débat réglé, comme la discussion argumentée ou le dilemme moral à partir du cycle 4, permettent aux élèves d'éprouver, de comprendre et de mettre en perspective les valeurs et les principes qui régissent notre société démocratique. Discussion ou débat privilégiant, non l'expression polémique d'opinions antagonistes, mais la mobilisation de connaissances utiles à la formulation claire d'arguments rigoureux.

L'enseignement moral et civique s'appuie sur un ensemble de documents de référence (juridiques, historiques, patrimoniaux, littéraires, etc.). Il est également un lieu de partage d'expériences, soit des élèves eux-mêmes, qui ont pu connaître des expériences d'engagement, soit d'adultes sollicités dans ce but.

Selon des modalités pédagogiques variées en lien avec des contenus historiques, littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels qu'il privilégie en fonction de l'âge et de la compréhension des élèves, le professeur suscite l'élaboration et l'échange d'arguments clairement formulés, à l'oral comme à l'écrit, et permet aux élèves d'exercer leur esprit critique avec discernement et de développer les compétences visées.

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux et aux démarches qui placent les élèves en situation de coopérer et favorisent les échanges et la confrontation des idées. Il peut reposer sur des projets individuels et collectifs susceptibles de dépasser le cadre horaire de l'enseignement ou de la classe et d'impliquer l'établissement, voire des partenaires institutionnels ou associatifs.

Enfin, dans une perspective résolument interdisciplinaire, l'enseignement moral et civique oriente l'attention des élèves vers des problématiques contemporaines particulièrement vives liées à l'EMI d'une part, à l'EDD d'autre part. L'enseignement moral et civique n'a pas vocation à se substituer à ces deux « éducations », mais contribue à faire naître des projets interdisciplinaires et y participe de plein droit, grâce à la coopération des professeurs de toutes les disciplines dans le second degré, notamment le professeur documentaliste pour l'EMI ou le professeur d'histoire-géographie ou de sciences de la vie et de la Terre pour l'EDD. Au lycée, la diversité des disciplines contribuant à cette interdisciplinarité s'enrichit, notamment avec les sciences économiques et sociales et la philosophie.

De fait, une approche plurielle de l'EMI et de l'EDD se décline tout au long du programme d'enseignement moral et civique selon le tableau suivant.

	EMI	EDD
Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d'impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L'intérêt général dans une perspective durable

Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l'ODD 3, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
Troisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l'intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l'environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d'expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l'information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L'intelligence artificielle et l'information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	
Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco

Le programme d'enseignement moral et civique participe pleinement au développement des compétences psychosociales des élèves, qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales. À travers les notions qu'il aborde et les démarches pédagogiques qu'il engage, il répond à l'objectif principal des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres. De la même manière, il s'articule avec les trois dimensions de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

L'articulation de ces enseignements et éducations concourt à développer chez les élèves des compétences de nature à favoriser un climat scolaire apaisé et à prévenir toutes formes de violence et de discrimination, notamment en lien avec les séances d'empathie.

L'ensemble de ces compétences est indispensable à la formation de futurs citoyens éclairés, acteurs de leur vie et capables de contribuer positivement à la société.

Le tableau suivant identifie pour chaque niveau de la scolarité les notions du programme d'enseignement moral et civique qui permettent d'établir des liens explicites avec les notions et compétences travaillées dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et du développement de l'empathie.

	<b>Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (collège et lycée)</b>	<b>Développement de l'empathie et des comportements altruistes et prosociaux</b>
Sixième	Le droit à la vie privée : l'intimité d'une personne recouvre la vie affective, relationnelle et sexuelle de cette personne	L'empathie et les comportements altruistes et prosociaux sont développés au second degré dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Cinquième	Agir pour l'égalité femmes-hommes : les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile Discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	
Quatrième	L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)	
Troisième	Citoyenneté active (lien possible avec la prise en compte de la sexualité dans la définition et le respect des droits humains)	
CAP	Liberté et responsabilité : l'information	

	(lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Seconde	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Première	Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre	
Terminale	Citoyenneté active (lien possible avec la liberté d'être soi parmi les autres, et les conditions sociales pour garantir cette liberté).	

## COLLÈGE

Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

### Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

#### Attendus et objectifs

En classe de cinquième, il s'agit de faire comprendre le projet social de la République qui se fonde sur les valeurs et principes d'égalité et de fraternité. On élargit à sa dimension citoyenne le travail que mènent les élèves sur leur rapport à autrui et sur leur place dans la collectivité, en exposant les mécanismes visant à réduire, compenser, voire supprimer les inégalités. L'étude d'exemples de l'action de la puissance publiques en matière de protection et de solidarité permet d'illustrer la mise en œuvre de l'idéal de la fraternité républicaine. On souligne ainsi le rôle des différents acteurs et intervenants, ainsi que leur complémentarité, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, associatifs ou étatiques. La fraternité suppose de considérer l'autre comme son égal et d'estimer qu'il est du devoir de chacun de venir en aide aux autres en cas de nécessité.

#### Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Égalité femmes-hommes Égalité en droits, parité	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République française, garanti par la Constitution (article 3 du préambule de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. ») et des démocraties modernes, c'est aussi un objectif de développement durable (ODD5) ;</li> <li>en Nouvelle-Calédonie, contexte spécifique pour les femmes kanak de droit coutumier (particulier) ;</li> <li>dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent et les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile ;</li> </ul>	<p>À partir de textes de loi, montrer que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est le résultat de combats : droit de vote des femmes en août 1944 en France hexagonale, octroyé aux Françaises de Nouvelle-Calédonie et dépendances en avril 1945 (ce droit s'ouvre à mesure que s'étend la citoyenneté : il est ouvert par exemple aux Mélanésiennes à partir de 1945 et devient total en 1957) ; droit d'exercer une profession sans autorisation du mari en 1965 ; loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) votée en 1975 au niveau national, votée le 29 septembre 2000 au Congrès de la Nouvelle-Calédonie ; loi sur la parité en 2000. Étudier le militantisme de Néo-Calédoniennes pour l'égalité des droits.</p> <p>L'étude de la loi sur la parité permet de montrer comment on passe de l'égalité en droits à un égal accès aux mandats politiques, tout en soulignant les limites de l'application de la loi. Les premières femmes néo-calédoniennes engagées en politique sont élues à Nouméa (1953), puis, bien plus tard dans le Nord (1999) et les îles.</p> <p>Femmes kanak et statut coutumier : exception dans le droit français. Selon l'article 75 de la Constitution et de la loi organique du 4 octobre 1958, le statut civil coutumier est un régime de droit civil dérogeant au code civil français.</p> <p>À partir de la représentation féminine et masculine des branches de métiers, d'une part, et à partir des inégalités salariales d'autre part, faire comprendre les décisions et l'action de l'État et des institutions de la Nouvelle-Calédonie dans ce domaine en se référant à l'article 6 de la DDHC et à la délibération n°118/CP du Congrès de la Nouvelle-Calédonie du 26 juin 2023 favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes</p>

		<p>(modifications du code du travail).</p> <p>Travailler avec les élèves sur les stéréotypes de genre à l'école, notamment à partir de données sur l'orientation et les carrières professionnelles. Mettre en rapport les freins dans la carrière des femmes et les actions conduites pour y remédier.</p> <p>En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, étudier la prévention des violences sexistes et sexuelles pour assurer la sécurité de toutes et tous : analyser le rôle des <b>acteurs, y compris associatifs, de la lutte contre les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie</b>.</p> <p><i>Ces démarches peuvent s'inscrire dans des projets d'éducation à la citoyenneté visant à favoriser l'égalité filles-garçons (concours, interventions de partenaires associatifs, démarche de labellisation, etc.)</i></p> <p><i>Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique, et peuvent aussi nourrir le parcours <b>Orientation</b> des élèves (« Découverte des métiers »).</i></p>
<p>Discrimination Inclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la discrimination est un délit qui contrevient au principe d'égalité. Le Code pénal définit la discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques » selon des critères liés à leur origine, à leur sexe, orientation sexuelle et identité de genre, à leur nationalité, à leur religion, à leur apparence physique, leur handicap, leur situation de grossesse, leur santé ou leur activité syndicale, etc. (art. 225-1), punie dans certaines situations constituant un traitement défavorable (art. 225-2) ;</li> </ul>	<p>Travailler à partir de situations ayant donné lieu à l'intervention du Défenseur des droits. Partir d'une situation de scolarisation d'enfants en situation de handicap pour évoquer l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction.</p> <p>Montrer comment, dans le cadre du droit international (art. 23 CIDE), l'État cherche à corriger par la législation (loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école, <b>Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie de 2016</b>) des situations d'inégalités et à améliorer progressivement l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap.</p> <p>En se référant à la loi du 27 mai 2008 punissant les discriminations, étudier le cas d'une condamnation judiciaire (par exemple dans le monde du travail).</p>
<p>Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à la racine des agissements discriminatoires se trouvent des mécanismes d'exclusion (stéréotypes, préjugés, etc.) qui réduisent l'identité d'un individu à son appartenance à un groupe que l'on stigmatise. On retrouve ces stéréotypes dans le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, punis par la loi ;</li> </ul>	<p>À partir de l'expression de stéréotypes ou de préjugés, montrer qu'ils constituent des mécanismes d'exclusion, parmi d'autres, qui peuvent être à l'origine d'agissements à caractère discriminatoire (injures, harcèlements, violences, etc.) punis par la loi.</p> <p><i>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à lutter contre les discriminations (concours, interventions de partenaires associatifs, commémorations, visites d'un lieu d'histoire et de mémoire, <b>Semaine des langues pour valoriser le plurilinguisme et la diversité culturelle en Nouvelle-Calédonie</b>, etc.)</i></p> <p><i>Ces démarches peuvent s'intégrer dans le Parcours civique.</i></p>

<p>Harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les agissements discriminatoires sont aussi à la racine du harcèlement, y compris du harcèlement en ligne (depuis 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit).</li> </ul>	<p>[EMI] En abordant des discours haineux en ligne, qu'ils soient oraux ou écrits, faire émerger les mécanismes d'exclusion et de harcèlement qui s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés posés sur une identité puis s'appuyer sur des points de droit spécifiques à la discrimination choisie comme support d'étude.</p> <p>- Délibération N°106 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à l'avenir de l'École calédonienne du 15 janvier 2016 : « La Nouvelle-Calédonie veille [...] au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une École calédonienne bienveillante et inclusive [...]. »</p> <p>Étudier comment le droit s'adapte pour mieux lutter contre les discours de haine (création de l'Observatoire de la haine en ligne rattaché à l'ARCOM créé par l'article 16 de la loi contre les discours haineux en ligne du 24 juin 2020 ; règlement européen sur les services numériques en ligne - Digital Services Act).</p> <p><i>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation aux médias et à l'information (concours, interventions de partenaires, médias scolaires, etc.)</i></p> <p><i>Ces démarches peuvent s'intégrer dans le parcours civique et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN). Le travail sur le harcèlement peut être inscrit dans le dispositif Phare ou la participation au concours « Non au harcèlement ».</i></p>
--------------------	--	--

La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité Fraternité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le principe de solidarité signifie que la Nation assure aux individus libres et égaux en droit une protection. Au nom de ce principe, lié à l'idéal de fraternité, l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les collectivités territoriales et la société civile (associations) unissent leurs forces pour réduire les inégalités et protéger les citoyennes et les citoyens contre les risques sociaux et environnementaux ;</li> <li>l'impôt traduit la participation des citoyennes et des citoyens à la solidarité nationale (impôts directs et indirects) ;</li> <li>la solidarité s'exerce également à l'échelle de l'Union européenne et, dans le cadre de l'aide au développement (y compris durable), à l'échelle régionale (Pacifique), à l'échelle mondiale (institutions internationales et ONG) ;</li> <li>à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, prérogatives propres au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;</li> </ul>	<p>Donner des exemples de missions des communes et des provinces.</p> <p>Prendre l'exemple de l'Éducation nationale pour comprendre la mise en œuvre du principe de solidarité : sa part dans le budget de l'État, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son ambition de réduire les inégalités en donnant à tous accès à la connaissance ; la contribution des communes et des provinces.</p> <p>Montrer la contribution des associations à la solidarité nationale et leur reconnaissance par l'État (intérêt public, exonération fiscale).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Parrainage » du collège avec une association calédonienne dont les bénévoles viennent chaque année dans les classes. Les élèves entretiennent chaque année le contact et l'engagement en faveur de celle-ci.</li> <li>Semaine des associations au collège. Journée d'immersion dans les locaux d'une association auprès des bénévoles (ex : Croix rouge).</li> </ul> <p>Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique ainsi que dans des projets d'éducation à la citoyenneté (interventions de partenaires et d'élus, appui sur les élèves élus aux conseils municipaux de jeunes, etc.) et dans le cadre de l'éducation économique, budgétaire et financière (Éduc'fi).</p> <p>[EDD] Montrer comment le droit international (accord de Paris sur le climat) prévoit une aide des pays développés aux pays en développement pour lutter contre les effets du changement climatique (atténuation et adaptation). Parmi les exemples proches de la Nouvelle-Calédonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>prendre un exemple dans la région Pacifique (Tuvalu) ;</li> <li>fonds européens de développement (FED) ;</li> <li>fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique ;</li> <li>forum des Îles du Pacifique (FIP) : aides régionales ;</li> <li>l'initiative Kiwa, outil de financement pour les projets résilients autour de la biodiversité, développée dans le Pacifique et en Nouvelle-Calédonie ;</li> <li>la Communauté du Pacifique.</li> </ul>
Risques sociaux Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>les risques sociaux (maladie, accident, invalidité, grossesse non désirée, perte d'emploi, perte d'autonomie liée à l'âge) sont tous les événements auxquels les individus risquent de ne pouvoir faire face avec leurs seules ressources. La caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et le régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) participent de la solidarité territoriale ; le droit international garantit aux enfants le droit à la santé et à la sécurité sociale (art. 24 à 26 CIDE) ;</li> <li>plan de santé calédonien 2018-2028, dit Plan Do Kamo ;</li> </ul>	<p>[EDD] L'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » constitue un point d'entrée pour expliquer une politique de prévention en matière de santé publique ; par exemple : les campagnes de vaccination, contre l'infection du papillomavirus humain, le programme national nutrition santé (PNNS), la santé scolaire et les visites médicales obligatoires (compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie, déléguée aux provinces). Ces exemples aident à comprendre la responsabilité de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de protection et de prévention et la responsabilité individuelle de chacun.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux sur l'insécurité routière en Nouvelle-Calédonie</li> <li>« Taxes sur les alcools et les tabacs » ou « Taxe sur les produits sucrés » destinées notamment à financer les politiques de prévention des risques sanitaires liés à leur consommation excessive dans la population locale.</li> </ul> <p>À partir de politiques publiques de santé, présenter des dispositifs nationaux, provinciaux d'accès aux soins, de prise en charge du grand âge, de développement des liens intergénérationnels, de lutte contre les déserts médicaux</p>

<p>Risques environnementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques environnementaux (pollutions, incendies, catastrophes naturelles liées ou non au changement climatique) nécessitent la mobilisation de moyens à toutes les échelles, pour la prévention, la mise en sécurité des personnes, l'aide aux victimes et la reconstruction (loi du 13 août 2004) ;</li> <li>• <i>spécificité de la Nouvelle-Calédonie qui, à la suite de la loi du pays n°2012-1 du 20 janvier 2012, a vu le transfert des compétences en matière de sécurité civile de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Transfert effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2014, création de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).</i></li> </ul>	<p>ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle locale. Sensibiliser au don de sang, acte de citoyenneté et de solidarité.</p> <p><i>Ces démarches peuvent être intégrées au parcours civique.</i></p> <p>À partir de l'exemple d'un territoire touché par une catastrophe environnementale, étudier comment se déploie la solidarité nationale <i>et régionale</i> – tant par l'intervention des forces de sécurité intérieure (sécurité civile, police et gendarmerie), <i>des forces armées en Nouvelle-Calédonie</i>, que par la mobilisation des services de l'État – en vue de la prise en charge des victimes et de la reconstruction.</p> <p>- <i>Un exemple peut être pris dans la région Pacifique avec les risques cycloniques et les risques liés au changement climatique.</i></p> <p>Considérer les territoires touchés par une pollution lente et invisible en lien avec les activités humaines ; leurs répercussions sur la santé publique ; l'environnement et les politiques de gestion des risques (expositions aux polluants et perturbateurs endocriniens, qualité des eaux).</p> <p>Montrer que la sécurité civile est l'affaire de tous et souligner l'importance de la prévention. S'appuyer sur le dispositif des cadets de la sécurité civile.</p>
---------------------------------	---	--